EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

MAITRE D'OUVRAGE

VILLE DE SOULTZ-SOUS-FORÊTS
2, rue des Barons de Fleckenstein
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS

EQUIPE MAITRISE D'OEUVRE

ARCHITECTES MANDATAIRES **OPC, ECONOMIE DES LOTS ARCHITECTES** **BERGEOLLE – VIEILLARD ARCHITECTES** 5, Boulevard Poincaré - 67000 – STRASBOURG Tél / Fax. : 03.69.23.85.77 bergeolle.christophe@neuf.fr marion.vieilard@sfr.fr	**BUREAU D'ÉTUDES THERMIQUES ET FLUIDES:** **CHAUFFAGE, VENTILATION, SANITAIRES,** **ÉLECTRICITÉ, COORDINATION SSI, ECONOMIE** **FIBE STRASBOURG** 1 rue des tilleuls - 67990 OSTHOFFEN Tél : 03 88 15 55 18 - Fax : 09 70 62 20 70 blaise@fibe.fr
BUREAU D'ETUDE STRUCTURE **ECONOMIE DES LOTS STRUCTURES** **CALLISTO** 5, allée de l'Europe - 67960 ENTZHEIM Tél : 03.88.68.56.28 info@callisto-sarl.fr	**PAYSAGISTE CONCEPTEUR** **ECONOMIE DES LOTS PAYSAGE** **GABRIEL MILOCHAU PAYSAGISTE** 2a rue du Kirchfeld – 67340 SPARSBACH Tél: 06 63 59 89 28 contact@gabrielmilochau.fr

C.C.T.P. LOT 05
PLATRERIE - PLAFONDS

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE MATERNELLE DE SOULTZ-SOUS-FORETS

Table des matières

5 CCTP LOT 05 – PLATRERIE – PLAFONDS....3
5.1 GENERALITES....3
5.2 PRESCRIPTIONS GENERALES :....3
5.3 GENERALITES OUVRAGES DE PLATRERIE....6
5.3.1 CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX....6
5.3.2 REGLES PARASISMIQUES....6
5.3.3 PRESCRIPTIONS ACOUSTIQUES....6
5.3.4 PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX....6
5.3.5 CONDITIONS D'EXECUTION DES OUVRAGES....6
5.4 DESCRIPTION DES OUVRAGES....8
5.4.1 HYPOTHESES D'ETUDES....8
5.4.2 FLOCAGE COUPE FEU....8
5.4.2.1 PROTECTION INCENDIE PAR FLOCAGE COUPE FEU ½ HEURES. ….8
5.4.3 Habillages formant faux plafonds....8
5.4.3.1 Habillage formant faux-plafond pleine ou perforées avec isolation acoustique constitué de plaques de plâtre vissée sur un contrelattage métallique fixé sur dalle haute plancher existant....9
5.4.3.2 Retombées en plaques de plâtre dito position précédente....10
5.4.4 DOUBLAGES ET HABILLAGES....10
5.4.4.1 Habillages de murs et cloisons existantes CF 1H....10
5.4.4.2 Habillages de murs et cloisons existantes acoustiques et CF 1/2H....10
5.4.4.3 Habillages de canalisations, descentes EP, gaines diverses horizontales et verticales de sections variables CF 1/2H....10
5.4.4.4 Exécution de gaines de ventilation verticales de dimensions 40 x 40 cm environ....11
5.4.4.5 Contre-cloisons constituées d'une ossature en acier galvanisé et d'un parement en plaques de plâtre pour appareils sanitaires....11
5.4.5 CLOISONS DE DISTRIBUTIONS....12
5.4.5.1 Cloison du type D 98/48....12
5.4.5.2 Cloison du type D 140/90....12
5.4.5.3 PLUS VALUE POUR REMPLACEMENT DE BA13 STANDARD PAR BA 13 HYDROFUGE...13
5.4.6 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES....13
5.4.6.1 Faux plafonds 600 x 600 pour locaux humides et Techniques....13
5.4.6.2 Faux plafonds acoustiques et démontables de dimensions 600 x 600 x 20 mm....14
5.4.6.3 Faux plafonds acoustiques et démontables de dimensions 600 x 1200 x 20 mm....14

5 CCTP LOT 05 – PLATRERIE – PLAFONDS

5.1 GENERALITES

REFERENCES

Les ouvrages du présent lot seront exécutés conformément aux règles de l'art et de la bonne construction notamment :

- aux normes homologuées ou aux autres normes applicables en FRANCE en vertu d'accords internationaux (en particulier, aux normes françaises transposant les normes européennes), sous réserve des dérogations prévues par l'article 18 du décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 modifié ; en cas de référence à des normes françaises non transposées de normes européennes, ces normes françaises peuvent être remplacées par d'autres normes "reconnues équivalentes" en usage dans la communauté.
- aux D.T.U.
- aux décrets.
- aux règlements de construction.
- aux répertoires des éléments et ensembles fabriqués du bâtiment (R.E.E.F.).
- aux règlements de sécurité contre l'incendie.
- au Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment et aux marchés de travaux publics.
- aux arrêtés et décrets fixant les règles d'isolation thermique et acoustique des bâtiments.
- aux règles et recommandations professionnelles.
- aux règles de calcul (B.A.E.L. - C.M. - C.B. - T.H. - N.V. - .F.B.).
- aux prescriptions des fabricants.

Pour tous ces textes, sont applicables ceux en vigueur le premier jour du mois précédent la date prévue pour la remise des offres.

Tous ces documents ne sont pas limitatifs ; certains sont rappelés dans le descriptif de chaque corps d'état.

Tous les procédés nouveaux ou "non traditionnels" devront avoir obtenu un avis favorable de la commission technique de la police individuelle de base, leur mise en œuvre sera faite conformément aux prescriptions définies par l'AVIS TECHNIQUE et les conditions générales de mise en œuvre ; par ailleurs, ils devront obligatoirement être couverts par la garantie décennale.

5.2 PRESCRIPTIONS GENERALES :

Études techniques

Les plans d'exécution des ouvrages, les plans de calepinage, etc. sont transmis par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour le chiffrage des prestations et serviront de base à cette étude.

Visa
Le "VISA" du maître d'œuvre est donné pour vérification de la conformité au projet architectural et ne dégage en rien la responsabilité technique de l'entreprise et de son bureau d'étude.

Synthèse
L'entrepreneur du présent lot devra intégrer dans l'établissement de ses plans et de ses détails d'exécution, les caractéristiques des ouvrages des autres corps d'état s'incorporant dans ses ouvrages. Il provoquera auprès des autres intervenants la diffusion des informations qui lui sont nécessaires.

Exécution
Avant toute exécution, l'entrepreneur aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un homme de l'art ; s'il relève des erreurs, ou omissions ou contradictions, il doit les signaler immédiatement au Maître d'Œuvre par écrit.
La présente étude sera complétée par la fourniture complémentaire :
- De plans des détails principaux d'exécution.
- De plans d'atelier et de chantier incombant à la présente entreprise.

Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

L'entrepreneur aura à sa charge l'établissement du Dossier des Ouvrages Exécutés en 2 exemplaires papier et 1 exemplaire informatique au format AUTOCAD, comprenant notamment :
- Fiches techniques des matériels et matériaux utilisés
- Notices de maintenance
- Plan des ouvrages

Réservations pour les besoins des autres corps d'état

À ce sujet, les prestations respectivement à la charge du présent lot et des autres corps d'état sont précisées aux « SPECIFICATIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT ».

Nature et qualité des matériaux et produits en général
Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent lot devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après.
Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN ou ISO devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.
Les matériaux et produits dits « non traditionnels », non prévus dans les DTU et ne faisant l'objet de normes NF ou EN, devront selon le cas :
- faire l'objet d'un « Avis technique » ou d'un « Agrément technique européen » ;
- être admis à la marque « NF » ;
- être titulaire d'une « certification » ou d'un « label ».

Matériaux et produits n'entrant dans aucun des cas ci-dessus :
- la procédure d'obtention de l'« Avis technique » devra être lancée par l'entrepreneur ;
- dans le cas où cette procédure d'obtention de l'« Avis technique » exigerait un délai trop long, l'entrepreneur pourra faire appel à une autre procédure dite « procédure ATEx » (Appréciation technique d'expérimentation), qui aboutit dans un délai de l'ordre de 2 mois à compter de la date de présentation du dossier au CSTB.

À défaut, dans le cas où le délai d'exécution contractuel ne permettrait pas le lancement de cette procédure, l'entrepreneur pourra demander à ses assureurs et au bureau de contrôle, le cas échéant, l'accord sur le matériau ou le produit concerné, en présentant toutes justifications apportant les preuves de son aptitude à l'emploi et son équivalence.
En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.
Les produits « tout prêt » du commerce devront être livrés sur chantier dans leur emballage d'origine. Cet emballage comportera tous les renseignements voulus.

Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur restera toujours responsable des matériaux qu'il met en œuvre.
Il lui incombera de choisir les matériaux et produits les mieux adaptés aux différents critères imposés par les impératifs de chantier, dont notamment :
- pose en intérieur ou en extérieur ;
- nature et type de matériaux répondant aux impératifs de l'utilisation ;
- conditions particulières rencontrées pour le chantier ;
- compatibilité des matériaux entre eux.

Pour les matériaux et produits proposés par le maître d'œuvre, l'entrepreneur sera contractuellement tenu de

s'assurer qu'ils répondent aux différents critères ci-dessus.
Dans le cas contraire, il fera par écrit au maître d'œuvre les observations qu'il jugera utiles.
Le maître d'œuvre prendra alors les décisions à ce sujet.

Pièces à fournir par l'entrepreneur avec son offre

À l'appui de leur offre, les entrepreneurs devront obligatoirement joindre un dossier technique.

Remarques générales sur l'étanchéité

L'étanchéité à l'air sera particulièrement soignée au niveau des menuiseries extérieures, des coffres de volets roulants, des passages des équipements électriques (prises de courant, tableaux électriques, prises de téléphones, interrupteurs, points lumineux), des passages des canalisations et réseaux divers, des liaisons entre éléments de façade et planchers, des trappes de visites et gaines techniques, etc.

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour assurer un pose parfaite des pare-vapeur et membrane et notamment :

- la fixation des lès entre elle se fera par bande adhésive assurant une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps (adhésif choisi dans la gamme de la membrane)
- la jonction entre membrane et autres ouvrages se fera par mastic assurant une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps (mastic choisi dans la gamme de la membrane)
- le traitement des passages de gaine de petit diamètre se fera par œillet permettant le passage des gaines de 18 à 25 mm environ à travers la membrane d'étanchéité à l'air et assurant une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps (œillet choisi dans la gamme de la membrane)
- le traitement des passages de gaine de gros diamètre (>25mm) se fera par façonnage de la membrane autour de la gaine compris mastic et adhésif pour une parfaite étanchéité à l'air et une parfaite tenue dans le temps

5.3 GENERALITES OUVRAGES DE PLATRERIE

Les supports seront réceptionnés par procès verbal contradictoirement entre l'Entreprise du lot Gros-Oeuvre et l'Entreprise du présent lot avant exécution des travaux, avec l'assistance du Maître d'oeuvre.

5.3.1 CLASSEMENT AU FEU DES MATERIAUX

Les matériaux mis en oeuvre doivent avoir un classement de comportement au feu selon leur fonction et suivant la destination des locaux dans lesquels ils sont mis en oeuvre.

Tous les éléments constituant les plafonds suspendus y compris les laines minérales déroulées sur ceux-ci, sont au minimum classés M1 (non inflammable)

5.3.2 REGLES PARASISMIQUES

Les cloisons de toute nature, les doublages et les habillages horizontaux formant faux-plafonds seront conçus et calculés pour résister à un système de force prévu au chapitre 7 et 12 des règles parasismiques PS92 (NFP 06-013) et notamment l'article 12.3.3.

5.3.3 PRESCRIPTIONS ACOUSTIQUES

Toutes les prescriptions et précautions de mise en oeuvre et tous les détails de montage, rails, montants, suspentes, isolant, etc… doivent être mis en oeuvre par le présent lot, même s'ils ne sont pas repris en descriptions dans le présent C.C.T.P.
Les habillages formant faux plafonds doivent permettre d'obtenir une isolation acoustique aux bruits aériens conformément aux exigences de la notice acoustique.
Les performances acoustiques des cloisons seront au minimum égale aux exigences de la notice acoustique.

5.3.4 PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

Elles sont conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques ou des Charges de la norme référence D.T.U. ou du D.T.U. concerné.
Pour les matériaux faisant l'objet d'un avis technique du C.S.T.B., ledit avis technique sera valable lors de la mise en oeuvre.

5.3.5 CONDITIONS D'EXECUTION DES OUVRAGES

Généralités

Elles sont conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques ou des Charges et autres documents de la norme référence D.T.U. ou du D.T.U. concerné ainsi qu'aux dispositions suivantes :

Transport et stockage

Outre la fabrication et la pose des éléments, l'Entrepreneur a à sa charge, toutes les fournitures et main-d'oeuvre nécessités par leur transport, leur montage et leur conservation avant et après pose.

Les matériaux à base de plâtre sont stockés à l'abri des intempéries et des salissures, dans un local sec de même ambiance que le local destinataire.

Les prix comprennent toutes les sujétions d'échafaudages fixes, volants ou mobiles.

Les aires de stockage sont judicieusement réparties afin d'éviter toute surcharge des planchers.

Mise en oeuvre des cloisons

Chaque mise en oeuvre est exécutée en suivant les indications du fabricant et en respectant les instructions de l'avis technique et le cas échéant procès verbal de chaque matériaux.

Sauf spécifications contraires dans le C.C.T.P. ou sur les plans, l'ensemble des cloisons, doublage et enduits sont à exécuter sur la hauteur totale de chaque niveau, y compris dans la hauteur du plénum du faux-plafond et y compris en imposte des portes, des bâtis de baies libres, des façades de gaines techniques et des façades de placards.
Les travaux ne sont entrepris qu'après vérification des implantations et tracés ainsi qu'après contrôle des implantations, réglages et épaisseur des huisseries et bâtis mis en place par les autres corps d'état.

L'implantation des cloisons et doublages doit être parfaite pour supprimer toute queue de billard lors de la pose des carrelages de sol et de mur.

L'Entrepreneur doit prévoir toutes les sujétions d'exécution induite par l'incorporation de placards techniques, impostes, meneaux isolés, etc. selon le carnet de détails. Tous ces éléments doivent avoir les mêmes caractéristiques techniques au feu et/ou d'isolation phonique que la cloison dans lesquels ils sont insérés.

L'Entrepreneur du présent lot a à sa charge l'implantation et la réalisation des trous, percements pour passage des canalisations, gaines, grilles et bouches de ventilation, luminaires, nombreux spots, etc…

Mise en oeuvre des habillages horizontaux en plaques de plâtre formant faux - plafonds

Tous les habillages horizontaux seront fixés par suspentes dans dalles en béton armé ou dans plancher collaborant.

Les hauteurs sous les habillages formant faux plafonds depuis le niveau fini des sols seront à déterminer en accord avec le Maître d'oeuvre.

Le mode de fixation des ossatures primaires, le dimensionnement et les espacements des suspentes et ossatures primaires ou secondaires seront conformes au cahier des clauses techniques de la norme référence DTU et aux prescriptions des fabricants et en accord avec le Maître d'Oeuvre afin d'éviter de détériorer les distributions électriques incorporées dans les planchers

Le prix des ouvrages tiendra compte des découpes, et percements soignés permettant l'incorporation des éléments d'équipements tels que les éléments d'éclairage, de conditionnement d'air, de canalisations, etc… pour fluides ainsi que des renforcements nécessaires au droit des éléments d'équipements fixés sur les habillages horizontaux .
Pour l'étude de son prix le présent lot s'engage avoir pris connaissance des plans de chauffage, ventilation, sanitaire et électricité afin de tenir compte de toutes les sujétions propres à ses lots

Le prix tiendra compte des protections de sols et murs en cas de montage dans des locaux finis et des échafaudages réglementaires nécessaires à l'exécution des travaux.

Le prix tiendra compte des échafaudages intérieurs réglementaires quel que soit la hauteur

Plénums de hauteurs variables conformément aux plans du Maître d'oeuvre

5.4 DESCRIPTION DES OUVRAGES

Durant la période de préparation ou au cours du chantier, il pourra être demandé au titulaire de fournir des fiches-produits pour certains matériaux. Celles-ci pourront être celles des fabricants ou bien être présentées suivant le modèle de fiche vierge joint au présent CCTP.

5.4.1 HYPOTHESES D'ETUDES

- nature des murs conformes aux plans
- planchers en dalles béton
- dallage sur terre plein au rez-de-chaussée

Résistance au feu des structures et des locaux à risques particuliers
- voir le rapport notice de sécurité

5.4.2 FLOCAGE COUPE FEU

5.4.2.1 PROTECTION INCENDIE PAR FLOCAGE COUPE FEU ½ HEURES.

Projection de produit à base de laine minérale de roche destinée à la protection incendie
Préparation du support existant, nettoyage compris toutes sujétions d'accrochage (primaire, grillage, nergalto, etc...)
Épaisseur nécessaire pour obtenir le degré coupe feu 'de 1/2 heures demandé dans le rapport du bureau de contrôle.
PV d'essais à fournir.

Mode de métré : au m²

Localisation :
- Plafonds existants tranche 1 et 2

5.4.3 HABILLAGES FORMANT FAUX PLAFONDS

GENERALITES

Tous les habillages horizontaux seront fixés par suspentes ou directement par l'intermédiaire de fourrures dans structure en béton ou charpente bois.

- les hauteurs sous habillages et depuis niveau fini des sols étant à déterminer en accord avec le Maître d'Oeuvre
- le mode de fixation des ossatures primaires est à définir en accord avec le Maître d'Oeuvre afin d'éviter de détériorer les distributions (électriques, courant faible) incorporées dans les planchers
- les dimensionnements et les espacements des suspentes et ossatures primaires ou secondaires seront calculés entièrement sous la responsabilité de l'entrepreneur et à faire approuver par le Maître d'Oeuvre
- le prix des ouvrages tiendra compte des découpes et percements soignés permettant l'incorporation des éléments d'équipement tels que les éléments d'éclairage , de conditionnement d'air, de canalisations, etc… pour fluides et en accord avec les entrepreneurs des lots techniques ainsi que les renforcements nécessaires au droit des éléments d'équipement fixés sur les habillages horizontaux
- pour l'étude de son prix l'entrepreneur du présent lot s'engage avoir pris connaissance des plans de chauffage, électricité, sanitaire et ventilation afin de tenir compte de toutes les sujétions d'exécution propres à ces lots
- le prix des habillages tiendra compte des échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux quel que soit la hauteur ainsi que la protection des ouvrages qui le nécessitent
- plénums de hauteurs variables conformément aux plans du Maître d'Oeuvre

5.4.3.1 Habillage formant faux-plafond pleine ou perforées avec isolation acoustique constitué de plaques de plâtre vissée sur un contrelattage métallique fixé sur dalle haute plancher existant.

Exécution :

- profilé d'ossature primaire si nécessaire en acier galvanisé compris suspentes
- fourrures pour constitution d'ossature, en acier galvanisé, ép. 0,6 mm compris éclisses de raccordement et suspentes adaptées en acier galvanisé
- entraxe maximum entre fourrures
. 40 cm pour pose parallèle (plaques de 13 mm et plus)
. 60 cm pour pose perpendiculaire (plaques de 13 mm et plus)
- habillage par plaque de plâtre définie ci-dessous compris traitement des joints, bandes armées sur arrêtes
- sujétions pour réalisation de trappes de visibilité minime s'ouvrant dans le plénum, localisation suivant indications des lots techniques et en accord avec le Maître d'oeuvre sans plus-value
- cornières de rive prélaqué, de teinte RAL standard, avec joint creux en accord avec le Maître d'Oeuvre pour raccords sur murs ou autres sans plus-value inclus joint acrylique de teinte idem cornières entre cornières et voiles périphériques ou autres à la charge du présent lot pour les habillages horizontaux sous dalles béton
- compris plus-value pour pose de collerette en plâtre pour les spots intégrés dans le faux plafond (la fourniture des collerettes est à la charge du lot électricité)
- échafaudages si nécessaires toutes hauteurs conformes aux normes en vigueur

a) habillage en plaques de plâtre pleine sans isolation acoustique

- habillage par une plaque de plâtre pleine d'épaisseur 13 mm avec les 4 bords amincis, classés M1
- raccord soignés, traitement des joints, bandes armées sur arêtes
- plénum de hauteur variable suivant plans du Maître d'Oeuvre
- traitement des bords de plaques libres par pose de profil équerre en alliage extrudé compris finition par bandes de joints et enduit pour plaque de plâtre afin de gommer toute surépaisseur
- mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant

Localisation :
- suivant plans

b) habillage en plaques de plâtre perforées avec isolation acoustique permettant d'atteindre un indice d'affaiblissement acoustique Alpha w = 0,70 (L)

- habillage par plaques de plâtre perforée avec les 4 bords amincis de dimensions 2,00 x 1,20 m et d'épaisseur 12,5 mm, classés M1, revêtues au verso d'un voile acoustique assurant une bonne absorption dans les fréquences aiguës et une protection contre les poussières et les particules de fibres
. perforations carré alternées de dimensions 10 x 10 mm et de taux de perforation 16 %
- déroulage sur l'ossature d'un matelas en laine minérale d'épaisseur 60 mm, teinté noir dans la masse surfacé sur la face apparente d'un voile de verre noir et sur la face cachée d'un voile de verre naturel
- traitement des bords de plaques libres par pose de profil équerre en alliage extrudé compris finition par bandes de joints et enduit pour plaque de plâtre afin de gommer toute surépaisseur
- raccords soignés, traitement des joints, bandes armées sur arêtes
- plénum de hauteur variable suivant plans du Maître d'Oeuvre
- mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant
- y compris toutes suggestions pour intégration des luminaires circulaires ou non selon choix définitifs du maître d'oeuvre.

Localisation :
- suivant plans

5.4.3.2 Retombées en plaques de plâtre dito position précédente

Exécution :

- ossature en acier galvanisé compris traitement anti-corrosion pour les locaux humides
- raccords soignés, traitement des joints, bandes armées sur arrêtes
- de hauteurs variables conformément aux plans du Maître d'oeuvre en rives libres, entre habillages à 2 hauteurs différentes
- habillage en plaques standards pleines d'épaisseur 12,5 mm M1

a) de hauteur 0,80 m environ

Localisation :
- bibliothèque étage

5.4.4 DOUBLAGES ET HABILLAGES

5.4.4.1 Habillages de murs et cloisons existantes CF 1H

Exécution :

- degré coupe-feu exigé : 1 heure
- ossature en acier galvanisé ép. 0,6 mm compris éclisses de raccordement, suspentes et renforts nécessaires
- Plus-value pour parements double peau constitue de 2 plaques BA 18 coupe-feu 1 heure, compris toutes sujetions de pose et jointoiement suivant prescription du fabricant.
- baguettes d'angles métalliques galvanisées sur les arêtes.

Localisation :
- pour locaux a risque moyens

5.4.4.2 Habillages de murs et cloisons existantes acoustiques et CF 1/2H

Exécution :

- degré coupe-feu exigé : 1/2 heure
- ossature en acier galvanisé ép. 0,6 mm compris éclisses de raccordement, suspentes et renforts nécessaires
- Plus-value pour parements double peau constitue de 1 plaque BA 18 coupe-feu 1/2 heure, compris toutes sujetions de pose et jointoiement suivant prescription du fabricant.
- baguettes d'angles métalliques galvanisées sur les arêtes.
- isolation en laine minérale d'épaisseur 80 mm pour amélioration acoustique

Localisation :
- suivant plans

5.4.4.3 Habillages de canalisations, descentes EP, gaines diverses horizontales et verticales de sections variables CF 1/2H

Exécution :

- degré coupe-feu exigé : 1/2 heure
- ossature en acier galvanisé ép. 0,6 mm compris éclisses de raccordement, suspentes et renforts nécessaires
- habillage sur 2 ou 3 faces en plaques de plâtre haute dureté ou résistantes à l'humidité pour les locaux humides de 13 mm compris traitement des joints
- baguettes d'angles métalliques galvanisées sur les arêtes.
- découpes à la demande des lots techniques et pour trappes de visite
- isolation en laine minérale d'épaisseur 50 mm pour amélioration acoustique

Localisation :
- suivant demande des lots techniques

5.4.4.4 Exécution de gaines de ventilation verticales de dimensions 40 x 40 cm environ

- degré coupe-feu exigé : 1/2 heure
- pose sur planchers en béton, implantation et traçage
- ponçage des joints et finition des parements afin d'assurer une parfaite étanchéité
- protège angles métalliques en acier galvanisé sur tous les angles saillants
- semelles résilientes suivant prescriptions du fabricant
- confection des linteaux sur ouverture
- réservation pour volets ou grilles de désenfumage
- gaine verticale en panneaux M0 à base de silicate de calcium, de fibres cellulosiques et sans amiantes d'épaisseur nécessaire suivant degré coupe-feu requis (caisson 4 faces)
- renforts, couvre-joints suivant prescriptions du fabricant
- exécution conforme au procès verbal d'essai au feu en pied et en tête des gaines verticales et autres points singuliers, délivré par un laboratoire agréé
- raccords étanches en pied et en tête de gaines verticales sur dalles béton, avec les gaines horizontales en plâtre ou en acier galvanisé, etc
- compris fermeture horizontaux étanches sur le dessus des gaines
- y compris les structures nécessaires à la tenue des gaines selon les hauteurs à franchir

Localisation :
- suivant demande des lots techniques

5.4.4.5 Contre-cloisons constituées d'une ossature en acier galvanisé et d'un parement en plaques de plâtre pour appareils sanitaires

Exécution :
- traçage et implantation sur sol, plafond
- fixation des rails haut et bas
- protection des pieds de la contre-cloison par joint d'étanchéité à l'air
- emboîtement des montants simples ou doubles dans les rails

Les montants de départ sont fixés sur les parois verticales
Type de montant simple ou double et entr'axe suivant hauteur maximale
- rails intermédiaires horizontaux et équerres métalliques ou autre système de renforts nécessaires suivant hauteur à fixer sur parois à doubler
- incorporation de supports sanitaires en tôle galvanisé, (pose seule, fourniture au lot sanitaire) pour fixation d'appareils sanitaires (WC ou autres) suivant plans du Maître d'Oeuvre et en accord avec le lot sanitaire
- parement constitué de 2 plaques de plâtre d'épaisseur 12,5 mm M1 résistantes à l'humidité, à visser sur l'ossature
- réservation pour incorporation de trappes de visite du menuisier bois
- protection par bandes adhésives de part et d'autre de la contre-cloison au droit des voiles béton apparents ou maçonneries apparentes pour une exécution soignée
- traitement des joints, des abouts libres
- bandes armées sur toutes les arêtes
- mise en oeuvre des contre-cloisons à distance variable des parois à doubler conformément aux plans du Maître d'oeuvre

Localisation :
- l'ensemble des gaines techniques sanitaires, conformément aux plans du Maître d'Oeuvre

5.4.5 CLOISONS DE DISTRIBUTIONS

5.4.5.1 Cloison du type D 98/48

Exécution :
- traçage et implantation sur sol, plafond et parois
- fixation des rails haut et bas
- protection et étanchéité à l'air et à l'eau en pied et en tête des cloisons
- emboîtement des montants simples ou doubles dans les rails.

Les montants de départ sont fixés sur les parois verticales
Type de montant : simple ou double et entraxe suivant hauteur maximale emboîtée dans rail

- vissage des plaques de plâtre en 2 phases pour permettre la mise en place des gaines électriques par l'électricien.
- huisseries posées à l'avancement par le menuisier
- protection par bandes adhésives de part et d'autre de la cloison au droit des voiles béton apparents ou maçonneries apparentes pour une exécution soignée
- pose à joints décalés pour les plaques
- sujétions pour raccords de finition en tête des cloisons suivant prescriptions du fabricant (retour horizontal permettant la fixation de plaque en plexiglas dans les sanitaires)
- fixations et renforts des ossatures pour les cloisons sur vide, à exécuter conformément aux prescriptions du fabricant du Maître d'Oeuvre
- traitement en pied des cloisons dans locaux humides, des cloisons de grandes hauteurs, hautes performances acoustiques , coupe-feu, etc….. conformément aux avis techniques, procès verbaux normes et prescriptions du fabricant
- échafaudages si nécessaire
- découpes, ajustages et réservations nécessaires

Fixation à la charge du présent lot (à inclure dans les prix unitaires)
- renforts d'ossatures et supports en tôle galvanisée (en pose seule, fourniture lots techniques) pour appareils électriques, sanitaires, de chauffage ou autres suivant plans du Maître d'Oeuvre et en accord avec les lots concernés
- traitement des joints, des abouts libres
- bandes armées sur toutes les arêtes
- classé CF 1 H
- rails R 48 et montants M 48 suivant hauteur
- parements constitués de 2 plaques de plâtre d'épaisseur 12,5 mm résistantes aux chocs (parement standard, cœur haute dureté) aux 2 faces compris plus-value pour plaques résistantes à l'humidité (parements et cœur hydrofugés) pour locaux humides
- remplissage en laine de roche d'épaisseur 45 mm (classe VA 2) permettant d'atteindre un indice d'affaiblissement acoustique R w+C 47 dB = R 48 dB (A)
- sujétion pour réservation de porte coulissante dans la cloison

Localisation :
- suivant plans du Maître d'Oeuvre

5.4.5.2 Cloison du type D 140/90

- classé CF 1 H
- rails R 90 et montants M 90 suivant hauteur
- parements constitués de 2 plaques de plâtre type BA13 résistantes aux chocs (parement standard, cœur haute dureté) aux 2 faces.
- remplissage en laine de roche d'épaisseur 85 mm (classe VA 2) permettant d'atteindre un indice d'affaiblissement acoustique R w+C 52 dB

Mode de métré : au m²

Localisation :
- cloisons entre locaux et circulations et entre locaux.

5.4.5.3 PLUS VALUE POUR REMPLACEMENT DE BA13 STANDARD PAR BA 13 HYDROFUGE

Utilisation en remplacement des plaques de plâtres standard de la position, de plaque de plâtre hydrofuge ou similaire.

Elles seront vissées sur des rails métalliques en acier galvanisé horizontaux et sur des montants verticaux.

Fixation par vis invisibles auto foreuses tête trompette.

Protection des angles saillants par bandes métalliques galvanisées, façon de joints entre panneaux par bande et enduit spécial.

Mode de métré : au m²

Localisation :
- suivant plans du Maître d'Oeuvre

5.4.6 FAUX PLAFONDS DEMONTABLES

Faux plafonds à surface plane et fermée sur ossature semi-apparent encastrée et démontable.

Ossatures :

- suspentes métalliques galvanisées rigides et réglables fixées sous dalle béton ou ossature charpente bois ou métallique
- ossature primaire et ossature secondaire semi apparente en T métallique galvanisé pré-laqué de teinte au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme standard du fabricant
- cornière de rive pré-laquée, de teinte dito ossatures, avec joint creux en accord avec le Maître d'Oeuvre pour raccords sur murs ou autres sans plus value inclus joint acrylique de teinte idem ossature entre cornières et voiles périphériques ou autres à la charge du présent lot
- traitement anti-corrosion des ossatures, cornières et suspentes pour locaux humides

Sujétions particulières :

- découpes ou renforts nécessaires pour les luminaires intégrés ou fixés en sous-face
- pose de rails supports d'éclairage fournis par l'électricien
- cavaliers de maintien si nécessaire
- échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux
- compris peinture sur tranches des dalles découpées à la charge du présent lot pour les dalles de raccords, etc…
- mise en oeuvre des faux plafonds compris traitement des points singuliers (joint de dilatation, etc…) conformément aux normes, avis techniques, procès-verbaux d'essais au feu et prescriptions des fabricants
- plénums de hauteurs variables conformément aux plans du Maître d'Oeuvre
- pose suivant plan de calepinage et détails
- raccords avec les habillages horizontaux ou inclinés en plaques de plâtre par profilés en accord avec le Maître d'oeuvre

5.4.6.1 Faux plafonds 600 x 600 pour locaux humides et Techniques

Le plafond suspendu sera réalisé avec des panneaux constitués de silicate de calcium, de dimension 600 x 600 mm, de 6 mm d'épaisseur et de classement au feu M0. Le coefficient de réflexion à la lumière des panneaux sera

de 85 %.
Conformément à la norme NFP 68.203.1 et 2, référence DTU 58.1, le plafond sera mis en œuvre sur un système d'ossatures apparentes de largeur 24 mm en acier galvanisé laqué, profilés porteurs et entretoises, fixés au support par l'intermédiaire de suspentes appropriées de longueur adaptée aux niveaux de plafond suspendu. Une cornière de rives
de même finition assurera les jonctions périphériques au droit des murs et cloisons, conformément au mode d'emploi du fabricant.
Le plafond résistera à 100 % d'humidité relative età la condensation et aux vapeurs d'eau.
Compris toutes sujétions.

Localisation :
- Sanitaires.

5.4.6.2 Faux plafonds acoustiques et démontables de dimensions 600 x 600 x 20 mm

Ossature métallique semi apparente de largeur 24 mm :

- laquée au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme RAL standard sans plus-value

Dalles décoratives en laine de roche volcanique :

- face apparente revêtue d'un voile minéral blanc uni
- côté plénum revêtue d'un voile minéral naturel
- de dimensions indiquées ci-après à bords feuillurés
- aspect : lisse
- pose horizontale suivant plan de principe du Maître d'oeuvre
- calepinage suivant plans du Maître d'oeuvre
- réaction au feu : M0
- caractéristiques acoustiques demandées : alpha W supérieur ou égal à 0,95
- résistance à l'humidité : 95% minimum

Localisation :
- suivant plans du maître d'oeuvre

5.4.6.3 Faux plafonds acoustiques et démontables de dimensions 600 x 1200 x 20 mm

Ossature métallique semi apparente de largeur 24 mm :

- laquée au choix du Maître d'oeuvre dans la gamme RAL standard sans plus-value

Dalles décoratives en laine de roche volcanique :

- face apparente revêtue d'un voile minéral blanc uni
- côté plénum revêtue d'un voile minéral naturel
- de dimensions indiquées ci-après à bords feuillurés
- aspect : lisse
- pose horizontale suivant plan de principe du Maître d'oeuvre
- calepinage suivant plans du Maître d'oeuvre
- réaction au feu : M0
- caractéristiques acoustiques demandées : alpha W supérieur ou égal à 0,95
- résistance à l'humidité : 95% minimum

Localisation :
- suivant plans du maître d'oeuvre

Fait à ……,le……

L'entrepreneur :
(cachet et signature)